

Reprinted from  
"Studies on Developing Countries"  
Volume II  
"Agriculture Land Reforms and  
Economic Development"

M. BEN BARKA

**CONDITIONS DE LA RÉFORME AGRAIRE  
AU MAROC**



PWN — POLISH SCIENTIFIC PUBLISHERS  
WARSAW 1964

## CONDITIONS DE LA RÉFORME AGRAIRE AU MAROC

M. BEN BARKA

Ce fut pour moi vraiment un plaisir et un enrichissement que de participer depuis le premier jour à votre séminaire et c'est un honneur que d'avoir à vous parler ce soir, en guise de conclusion des conditions d'une véritable réforme agraire.

Naturellement je n'insisterai pas sur les raisons pour lesquelles vous avez choisi vous-même le sujet de ce séminaire. Les organisateurs qui ont présidé les réunions l'ont expliqué au départ et les trois premières journées l'ont montré; parce que vous auriez pu naturellement avoir également pour sujets de séminaire l'industrialisation du Maroc, la démocratisation des structures, mais le choix d'un sujet aussi central que celui de la réforme agraire indique la place primordiale qu'occupent les problèmes de la paysannerie dans le monde auquel nous appartenons, celui qui se libère tout à la fois du système colonial et semi-féodal et du sous-développement. Et si, pour nous, l'équation de la croissance comporte comme principaux éléments le facteur industriel, le facteur agraire et le facteur institutionnel, le facteur agraire y occupe la place centrale.

Nous avons appris pendant ces journées, à travers les expériences qui nous ont été présentées, que la réforme agraire peut avoir plusieurs contenus.

Si son énoncé évoque dans notre esprit justement ce facteur nécessaire pour assurer le plein épanouissement et la croissance certaine et accélérée, sa réalisation, par contre, n'aboutit pas toujours aux objectifs présumés, et c'est pour cela que vous

avez eu raison de commencer dès le premier jour par présenter devant nos yeux les exemples aussi concrets et aussi vivants, aussi concluants que ceux de la réforme agraire dans des pays comme la Chine, le Moyen-Orient, l'Amérique Latine ou l'Inde.

A travers ces expériences nous avons pu sentir quels étaient les problèmes que soulevait cette réforme agraire et quelles étaient les causes de son succès ou de son échec.

A travers les expériences marocaines elles-mêmes, qui ont été entreprises durant les 20 dernières années, nous avons pu également analyser quelles étaient les caractéristiques de telle ou telle tentative d'aménagement, de modernisation, d'amélioration agraire, et ce que nous pouvons en tirer comme bénéfice, soit des échecs subis, soit de l'héritage positif que chaque expérience a laissé derrière elle.

Il nous faudra, ce soir, tirer quelques conclusions de ce Séminaire et, non seulement dégager les conditions d'une véritable réforme agraire au Maroc, mais aussi et surtout nous tracer une ligne d'action pour sa réalisation.

Quels sont les problèmes que pose la réforme agraire et que nous avons déjà entrevus à travers les expériences examinées durant les trois premières journées de ce Séminaire?

Nous avons tantôt des problèmes de politique générale, quand par exemple la réforme agraire touche la prédominance politique de tel ou tel secteur de la société soit national soit étranger implanté dans le pays.

Une réforme agraire pose aussi des problèmes de structure agraire, c'est-à-dire de dimension, de répartition de la propriété, également de formes d'exploitation de cette propriété et des rapports juridiques entre les propriétaires et ceux qui travaillent la terre.

Nous avons des problèmes de techniques agricoles, c'est-à-dire selon les modes de culture, selon les genres de terrains et les moyens de mise en valeur.

Il y a sur un autre plan des problèmes de sociologie, de psychologie, de mentalité du paysan, concernant l'attitude des paysans dans leur ensemble et par groupes sociaux vis-à-vis de telle

ou telle mesure qu'il faudra entreprendre pour réaliser cette réforme agraire.

Donc vous voyez que la réforme agraire ne peut pas vouloir dire pour nous, si nous voulons réaliser une véritable réforme agraire, une opération fragmentaire qui se limiterait à résoudre un des problèmes. La réforme agraire devra englober tous ces problèmes. Et, même le point de vue d'où nous devons examiner ces problèmes — sur le plan purement technique de l'économie ou à partir d'une conception de justice sociale, ou dans un contexte politique — je dis, même le point de vue dans lequel nous allons nous placer pour examiner tous ces problèmes sera un point de vue global, total, qui envisage à la fois la terre et le paysan, l'économie agraire et également l'économie générale, et enfin l'édification d'une société nouvelle qui, au fond, est notre objectif final.

Alors nous allons clarifier les données du problème pour voir quelles sont les conditions que nous trouvons au Maroc.

Je n'aurai pas besoin de reprendre certains des exemples concrets qui vous ont été présentés, je ne ferai qu'effleurer certaines expériences, mais nous devons peut-être y revenir pour pouvoir dégager les conditions véritables d'une réforme agraire.

*Répartition de la propriété au Maroc.* Quelle est la situation devant laquelle nous nous trouvons au Maroc actuellement, c'est-à-dire au début de 1962?

Vous connaissez la place qu'occupe l'agriculture dans notre économie. Vous connaissez également la place qu'occupent les deux types d'agriculture, c'est-à-dire l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne, celle-ci comprenant un secteur dominant qui appartient aux colons français.

*Propriétés marocaines.* Je crois que l'autre soir vous avez manifesté le désir d'avoir quelques précisions chiffrées sur la situation de la propriété au Maroc et de sa répartition. Je peux vous donner les chiffres que nous avons maintenant en mains et qui ne sont pas tous très précis. Il n'y a pas un inventaire

complet et à jour, donnant un tableau de la vie rurale au Maroc, de la société rurale au Maroc. Vous connaissez les données générales, — que près des 3/4 de la population marocaine vivent dans la campagne et que cette population, dans son immense majorité, vit des produits de la terre.

Voici les estimations plus précises pour la répartition et la population active au Maroc et aussi en Algérie et en Tunisie:

	Maroc	Algérie	Tunisie
Secteur agricole	60 pour-cent	78 pour-cent	71 pour-cent
Secteur minier et industriel	23 pour-cent	12.5 pour-cent	11 pour-cent
Secteur tertiaire	17 pour-cent	9.5 pour-cent	18 pour-cent

Nous disposons au Maroc de 15 millions d'hectares de terres agricoles dont 5 millions sont cultivés, 2.5 en jachères et 8 millions de pâturage.

Mais comment se répartit la propriété?

Les seules données dont nous disposons maintenant sont, soit l'estimation globale qui a été faite à l'occasion des travaux de la Commission du Plan, en 1959, soit les quelques sondages effectués récemment dans certaines régions du Maroc.

L'estimation globale donne le tableau suivant de la répartition actuelle de la propriété rurale au Maroc:

5 à 10 pour-cent des chefs de foyers vivant de l'agriculture possèdent plus de 60 pour-cent de la terre.

50 à 55 pour-cent des chefs de foyers vivant de l'agriculture possèdent 40 pour-cent de la terre.

Et 40 pour-cent des chefs de foyers ne possèdent rien ou possèdent à peine un demi hectare.<sup>1</sup>

Il existe une légende qui a été entretenue pendant longtemps faisant croire que la propriété moyenne du fellah marocain était de 4 hectares. En réalité les sondages qui ont été faits montrent

<sup>1</sup> Les terres collectives — propriétés communales — occuperaient 6 millions d'hectares dont plus de la moitié ont été délimitées et sur lesquelles on compterait environ 1 million d'hectares cultivables.

que 90 pour-cent des familles vivant dans les campagnes ne possèdent pas de terre ou possèdent moins de 2 hectares.

Nous disposons de statistiques précises qui nous permettent de savoir quelle est la situation de la propriété dans certaines régions<sup>2</sup>:

(a) Pour le rapport entre propriétaires et non-propriétaires

Régions	Propriétaires	Non-propriétaires
Cercle de Fes-banlieue (Nord)	48 pour-cent	52 pour-cent
Cercle de Had Kourt (Gharb)	59 pour-cent	51 pour-cent
Cercle de Souk-el-Arba (Gharb)	40 pour-cent	60 pour-cent
Territoire de Larache (littoral)	40 à 50 pour-cent	60 à 50 pour-cent
Cercle de Settât (Chaouïa)	50 pour-cent	50 pour-cent

(b) Pour la répartition des propriétés à l'intérieur des douars (petits villages) sans tenir compte de celles qui dépassent 50 ha et qui se répartissent en général sur plusieurs douars.

Pourcentage des propriétaires par classes de superficies:

	0 à 2 ha	2 à 7 ha	7 à 15 ha	15 à 50 ha	Total
Territoire de Larache (littoral)	15	45	30	10	100
Cercle de Fes-banlieue (Nord)	37	32	16	15	100
Rive sud du Sebon (Gharb)	40	28	24	8	100
Cercle de Settât et de Ben Ahmed (Chaouïa)	50	34	9	7	100
Cercle de Had-Kourt (Gharb)	40	24	14	13	100

<sup>2</sup> Cf. La Revue Tiers-Monde, Tome II, N° 7, juillet-septembre 1961, page 371.

Les rendements, vous les connaissez. Dans l'agriculture moderne ils sont à peu près deux fois et demi ceux qui l'on a encore dans l'agriculture traditionnelle. Et cette situation n'a pas changé comme vous l'avez vu hier à travers les expériences de modernisation en milieu marocain qui vous ont été exposées.

*Modes d'exploitation.* Quels sont les modes d'exploitation de ces terres?

À côté du système capitaliste européen qui est l'apanage de la colonisation ou de la grande propriété bourgeoise marocaine assimilée, la plupart des grandes et moyennes propriétés sont régies sous la loi d'un système semi-féodal.

Des camarades l'autre soir ont tenu à savoir si l'emploi de ce mot est valable pour le Maroc. Je vous apporte la réponse: ce mot s'applique réellement à la situation des rapports qui existent entre certains propriétaires et ceux qui travaillent la terre.

Ceci n'a jamais été mis à nu d'une façon très nette; mais certaines enquêtes récentes viennent d'être faites, et je vous demande la permission, parce que la question a été soulevée, et qu'elle mérite d'être examinée de près, d'ouvrir une parenthèse sur ce que signifie chez nous ce système féodal. Il importe de l'analyser soigneusement parce que sa loi régit encore les rapports de la plupart des gros et moyens propriétaires marocains d'une part, et de ceux qui cultivent la terre d'autre part.

Nous disposons sur cette question d'une enquête officielle qui vient d'être faite en mars 1961 par l'Office National des Irrigations dans la région Marrakech et dont voici les résultats.

*Les deux types d'exploitation agricole féodale.* "La croissance démographique régionale et l'exiguïté relative des terres cultivées a rendu rare la terre irriguée, plus rare que bien d'autres facteurs de production.

"Sur les terres qu'elle a pu acquérir, la féodalité a installé deux types d'organisation: l'azib et les fermes en khobza.

L'AZIB ou habitat secondaire est une ferme mise en exploitation directe par un gérant ou azab. Ce sont en général les meil-

leurs terres, celles où l'effet des investissements est le plus fort, qui sont organisées en azib. Dans ces fermes le gérant reçoit une part de la récolte et parfois un fixe. Le matériel, les avances, semences et autres facteurs de production sont fournis par le propriétaire. L'azab engage dans le rapport sur Bouidda Mers el Bghal, système qui peut encadrer jusqu'à 50 khammès sous un même statut.

La KHOBZA est un fermage fondé sur les résultats de la production. Dans cette formule, le bailleur fournit la terre nue, tous les autres facteurs de production sont à la charge du preneur. La rente foncière sur cette terre peut aller jusqu'à  $\frac{1}{3}$  de la production en terrain feid et jusqu'à  $\frac{1}{2}$  en terrain irrigué.

"Ce système permet au propriétaire de ne pas immobiliser des sommes considérables dans une trésorerie de roulement pratiquement incontrôlable. En effet, tous les contrats reposent sur la confiance réciproque et les moyens effectifs de contrôle. Les azab qui sont les familiers du propriétaire, ne peuvent être en grand nombre, au contraire les khobzataires sont des petits paysans installés partout dans les douars: le principe de la khobza est de leur déléguer toutes les charges de l'exploitation. Etant donné la faiblesse de moyens de la plupart des khobzataires, la superficie qu'ils gèrent est petite et ils ne peuvent engager sur ces petites exploitations plus de 4 à 5 khammès. Dans cette organisation de la khobza, les paysans moyens et les khammès sont soumis à des régimes contractuels variés à l'infini et leurs relations avec le propriétaire, bailleur de fond, sont affaire de cas, de circonstances très diversifiées.

— *Les autres types de participation.* "Sur les terres collectives ou guich, sur les terres qui ne sont pas sa propriété et qu'il lui serait trop coûteux ou inutile d'acquérir l'organisation a mis au point plusieurs formules grâce à la détention d'autres facteurs plus rares de la production. Le prêt de semences, la fourniture d'attelages, les prêts de subsistance, les prêts d'espèces pour le paiement des moissonneurs permettent d'assurer le fonctionnement de l'exploitation du petit paysan. Le taux d'intérêt

de ces prêts est variable. De nombreuses déclarations donnent des taux variant de 20 à 200 pour-cent mais il n'existe aucune analyse sérieuse ni d'enquêtes suffisamment rigoureuse qui permettent de produire des chiffres valables. Cependant un type de contrat assez répandu permet d'avoir des idées fixées sur un ordre de grandeur: une association de céréaliculture, variante du type "bannous", donne à chacun des associés la moitié du produit une fois retirés les frais. Le preneur apporte dans ce contrat la terre, le bailleur assure les frais de culture en payant par exemple les travaux à façon, les semences, les engrais, les moissonneurs, le tertib, etc...

"Quelle que soit l'ignorance dans laquelle nous sommes du taux de l'usure on ne peut nier l'extrême endettement des petits paysans. L'endettement entraîne la soumission et pour échapper à l'une et à l'autre, certains en viennent à vendre leurs parcelles de melk. Cette solution évidemment n'améliore en rien leur situation.

L'accroissement démographique et l'emprise des propriétaires - terriens appauvrit et égalise considérablement la couche des petits paysans. Dans les douars où l'installation de réseaux féodaux est ancienne tous les exploitants semblent appartenir à la même catégorie des paysans sans terre bien que certains se distinguent difficilement comme superkhammès ou kebbaz. Ainsi le douar partiarcal a évolué lentement en une société paysanne complexe. L'assemblée de village transformée en sénat oligarchique a laissé émerger quelques familles, parfois deux. Ces familles ont quitté le douar pour s'installer en ville à Marrakech. Le village travaille sur les terres appropriées ou dominées par ces familles aux quelles il sert une rente foncière et des intérêts. Dans le modèle achevé de cette évolution, le douar revient à ce qu'il était, assemblée de village, celle-ci payant l'impôt seigneurial.

"Mais les douars nouvellement créés à l'initiative des féodaux sur des lotissements qu'ils ont vivifiés à partir de main-d'œuvre salariée ou servile, le modèle achevé décrit ci-dessus est immédia-

tement mis en place: un douar de khammès met en exploitation un domaine géré par un azab." (Fin de la citation extraite de l'enquête de l'O.N.I.)

Je m'excuse d'une si longue parenthèse qui peut paraître fastidieuse, mais je ne crois pas que nous puissions aborder le problème de la réforme agraire sans une connaissance précise de la situation où se trouve le système d'exploitation des terres.

Une des faiblesses de certaines réformes agraires, c'est leur méconnaissance des réalités sur lesquelles il s'agit justement de travailler. Réalités qui sont parfois intimement liée à la vie quotidienne des paysans et qu'il faudra bien transformer lorsqu'elles vont à l'encontre des objectifs d'une véritable réforme agraire. Car ces réalités sont tenaces et tissent des liens subtils d'exploitation humaine, parfois invisibles et qui subsistent malgré les changements superficiels apportés par une simple redistribution des terres.

C'est le cas à plus forte raison de réformes partielles qui viennent se plaquer sur ces réalités sans aucune modification dans les rapports d'exploitation.

Nous en avons un exemple frappant, précisément dans la région de Marrakech où d'anciennes propriétés féodales ont été récupérées mais où, pratiquement ont subsisté les modes d'exploitation décrits tout à l'heure à l'heure par l'enquête de l'O.N.I.

Ce sont, vous le savez, les terres confisquées en application du Dahir du 27 mars 1958 frappant certaines personnes d'indignité nationale et autorisant la saisie de leurs biens par l'Etat. Pour le Haouz (région de Marrakech) il s'agit des terres de l'ancien Pacha de Marrakech El Glaoui et de son allié El Biaz, dont les superficies s'élèvent respectivement à 11000 hectares et 7000 hectares.

Tout d'abord vous connaissez les réticences politiques qui s'opposaient à la traduction dans les faits d'une telle confiscation au profit des masses paysannes victimes des anciens agents féodaux du système colonial.

Ces terres mises sous séquestre au printemps 1958 n'ont été prises en compte par l'administration des domaines que le 1er janvier 1960.

Cependant les domaines saisis ne cessaient d'être exploités par ceux qui les louaient aux enchères publiques et qui sont pour la plupart de gros propriétaires agriculteurs absentéistes ou d'anciens collaborateurs d'El Glaoui, comme vous pouvez vous en rendre compte par le tableau suivant:

Domaine	Superficie en hectares	Loyer annuel en millions de francs	Locataire
Tanesquelft	553	0.720	commerçant de Marrakech
Sarro	226	0.725	agriculteur absentéiste
Haj Omar Tazi	576	6	agriculteur absentéiste
Saada	1147		
Targa Tacherrajt	900	1	ancien serviteur du Glaoui
Hanout el Beqqal	68	0.850	commerçant à Marrakech
Trab el Maaden	210	0.130	ancien gérant des terres du Glaoui
Aïn Jkika	537	1.350	agriculteur absentéiste
Ferdi	117	2.8	colon étranger

Depuis 1960 ces terres ont commencé à être attribuées sous la forme du colonat partiaire mais il en reste encore 13000 hectares cultivés par des locataires.

Nous en avons terminé avec l'analyse des réalités sur lesquel-

les doit s'opérer une réforme agraire, à savoir la répartition de la propriété rurale et les modes d'exploitation qui caractérisent la situation présente.

*Moyens d'action.* Quels sont les moyens dont nous disposons?

Tout d'abord, comme on vous l'a dit hier, des moyens techniques, les quelques moyens que nous avons hérités des expériences fragmentaires du paysanat et de l'Opération-labour, notamment la Centrale des Travaux Agricole qui dispose d'un matériel et d'un encadrement susceptibles de constituer un instrument de départ.

Nous avons également des organismes créés depuis la période du Protectorat sur les secteurs irrigués et qui se trouvent maintenant intégrés dans l'Office National des Irrigations qui devra jouer un rôle considérable dans la réforme agraire.

Mais l'instrument fondamental pour réaliser la réforme agraire reste le *plan* qui en fixe par la loi les objectifs et le processus de réalisation.

Or, comment a été envisagée la Réforme agraire par notre plan quinquenal 1960-1964 élaboré sous la direction de Alderahim Bouabid dans le Gouvernand Ibrahim et promulgué après le départ de ce gouvernement par le Gouvernement Royal?

Le Plan avait envisagé, pendant qu'il était en préparation, une réforme agraire, mais le Plan tel qu'il apparaît dans son texte officiel ne prévoit plus de réforme agraire.

Vous me direz: mais ce Plan, si nous le lisons, il reproduit pratiquement les dossiers qu'avait laissés votre camarade Bouabid.

Je me suis livré à un petit travail de lecture comparée et j'ai trouvé, comme par hasard, que les seuls passages du Plan initial qui ont subi quelques modifications, parfois un simple changement de mots, sont justement ceux qui concernent spécialement la réforme agraire.

D'abord dans le Plan, tel qu'il a été fixé par la Dahir du 7 novembre 1960, il ne s'agit plus de réforme agraire, il s'agit de "réforme agricole".

Mais je suis allé un peu plus loin parce qu'il se trouve que je possède ici le texte de base qui devait être publié et qui était préparé en Janvier 1960, avant que le Gouvernement Ibrahim ne soit démis.

En comparant le Plan final et ce texte de départ, j'ai trouvé des omissions assez bizarres. Par exemple, il y a un chapitre qui vient à la page 80 du livre du Plan officiel, intitulé:

Principes et modalités d'une réforme agricole —

"1°) Il faut créer les conditions d'une meilleure répartition de la production."

Ce 1° était un 2°; mais quel était le 1°?

Je vous le lis textuellement, du Plan de départ parce qu'il n'existe plus dans le texte final:

"1°) *Les conditions structurelles de l'expansion agricole, la mise en œuvre de la politique d'expansion agricole exigent que l'on crée les conditions d'une meilleure répartition de la production et que l'on mette en place de nouvelles formes d'exploitation, les conditions structurelles actuelles étant un obstacle à la politique d'expansion agricole.*

"Dans l'hypothèse de croissance de l'agriculture, précédemment définie, deux objectifs essentiels ont été mis en évidence:

- Augmenter la production pour faire face aux besoins de consommation, de transformation et d'exportation de produits agricoles.
- Modifier la répartition du revenu pour permettre de dégager un surplus investissable et autoriser la formation d'un marché intérieur.

"Pour atteindre le premier objectif, il est impérieux d'augmenter la productivité de l'agriculture marocaine. Cette augmentation ne peut être obtenue que sur la base d'entreprises agricoles, susceptibles de s'adapter aux normes techniques imposées par le progrès agricole et susceptibles par ailleurs d'utiliser la force de travail inemployée.

"Pour atteindre le second, il est nécessaire d'obtenir une modification dans la distribution de la production de façon à ce

que les exploitants reçoivent une rémunération correspondant à leur travail et à leurs efforts supplémentaires et d'autre part soient suffisamment intéressés à l'exploitation et à ses résultats pour être incités à l'épargne et à l'investissement.

"Or, ces conditions ne peuvent être obtenues dans l'état actuel des structures de l'exploitation et de la propriété telles qu'elles ressortent de l'analyse précédente: d'une part, les formes et les modalités de l'exploitation s'opposent à toute transformation technique, ainsi qu'à toute intensification du travail; d'autre part, la répartition du revenu sur la base de la répartition actuelle de la propriété, et des conditions contractuelles et techniques de l'exploitation, s'opposent à l'investissement autant qu'à une meilleure rémunération du travail.

"Dans les deux cas, la mise en œuvre d'une politique d'expansion agricole est bloquée par les conditions structurelles de l'exploitation et de la propriété.

"Il apparaît donc clairement que toutes les interventions de l'Etat pour promouvoir le progrès agricole, interventions visant à donner un soutien technique à l'agriculture, un soutien financier, etc... ne pourront être mises en œuvre efficacement tant que l'on n'aura pas, au préalable, remis en cause les structures agraires. La longue série des échecs de l'intervention étatique est là pour renforcer cette prise de position.

"On est ainsi conduit à mettre en avant le principe de la *Réforme agraire*, comme 'moyen' préalable en vue de la réalisation des objectifs économiques du plan d'expansion agricole. La réforme agraire consiste essentiellement à prévoir de nouvelles conditions structurelles compatibles avec le progrès agricole, ainsi que les moyens de leur application.

"C'est, ensuite, dans le cadre de cette réforme, ou dans la perspective de sa proche réalisation que seront prévus les '*organismes d'action*' étatiques chargés d'établir la liaison entre les interventions techniques prévues par le Plan Quinquennal et les structures agraires en voie de transformation.

"En résumé, le schéma est le suivant:

— En premier lieu, effectuer la projection des structures nouvelles, c'est-à-dire établir les structures souhaitables, qui, compte tenu des réalités marocaines, sont compatibles avec le progrès agricole; il s'agira là de définir quelles sont les conditions d'une meilleure répartition de la production, et par ailleurs quelles sont les formes d'exploitation les plus adaptées à l'agriculture marocaine.

— En second lieu, définir les principes, les modalités et les étapes d'application d'une réforme agraire en conformité avec ces objectifs;

— En troisième lieu, définir la forme et les fonctions des 'organismes d'action'.

Plus loin je vois encore une autre suppression, c'est le paragraphe 3 du même chapitre intitulé:

*"Il est nécessaire de mettre en place de nouvelles formes d'exploitation."*

Pourquoi cette suppression?

Parce que justement le Plan officiel tel qu'il a été publié suppose le maintien des liens féodaux dont nous avons parlé tout à l'heure; voici le paragraphe qui a été supprimé:

"Une meilleure répartition de la terre et de ses fruits n'est pas une fin en soi. Certes il faut s'attendre à une légère amélioration des conditions d'existence chez les bénéficiaires de lots ou des nouvelles clauses contractuelles; mais ceci ne saurait suffire au progrès agricole si l'on ne modifie pas, en même temps que sa répartition, les techniques de la production. Que le Khabbaz ou le Khammes touchent une part plus importante de la récolte, s'il continuent à travailler selon les mêmes méthodes qu'avant, cela ne changera en rien la quantité globale de la production annuelle; et bien que 'mis en condition' pour investir sur la terre qu'ils exploitent, ils ne pourront faire que peu de chose dans les limites de leurs exploitations traditionnelles: il en serait de même des attributaires de lots si ceux-ci continuaient à cultiver ces terres selon les techniques archaïques encore en usage.

"Il paraît donc essentiel de rechercher quelles formules d'exploitation sont adaptées aux conditions concrètes de l'agricul-

ture marocaine et de sa modernisation. Celles-ci devront constituer les modèles vers lesquels tendra la modernisation rurale."

Donc, deux problèmes essentiels dans toute réforme agraire véritable: "répartition de la terre", on n'en parle pas, et "nouvelles formes d'exploitation supprimant les formes d'exploitation de l'homme", supprimé également.

Je poursuis la lecture comparée et j'arrive à des petites suppressions qui n'ont l'air de rien mais qui, tout de même, sont importantes. Par exemple, nous avons prévu qu'*il était nécessaire de récupérer les terres de la colonisation*; la plan prévoyait un droit de préemption; ce droit de préemption est maintenu mais il n'est plus exercé dans les mêmes conditions parce qu'ici le Plan dit seulement:

"En conséquence l'Etat contrôlera les transactions sur toutes les terres d'une superficie supérieure à un certain seuil."

Or voici ce qui avait été dit dans le Plan de départ:

"L'Etat exercera en partie ce droit pour acheter toutes les terres appartenant à la colonisation privée, soit 650000 hectares. Etant entendu que le reste que constituent les terres de colonisation officielle doit être récupéré par simple décision légale."

Il y a un autre point; par exemple, dans le secteur irrigué nous avons prévu qu'il fallait limiter la propriété, or dans le texte initial nous voulions la limiter "au minimum vital"; dans le texte final on la limite "au minimum qui sera défini par périmètre".

Ainsi donc vous voyez que l'instrument qui devait mettre en œuvre la Réforme agraire est complètement faussé.

C'est pourquoi le problème reste entier et nous devons ne pas nous laisser leurrer par des appellations, même si elles portent le nom de "réforme agraire", pourtant ici elle ne porte que le vocable de "réforme agricole"; nous ne devons pas nous laisser mystifier par de telles appellations, parce que le paysan marocain attend autre chose.

*La Réforme agraire: première tâche de la Révolution Nationale Problème du Pouvoir.* Le paysan marocain, au lendemain

de l'indépendance, attendait autre chose. Il a lutté pour l'indépendance; la lutte pour l'indépendance a mobilisé le paysan et l'a fait participer, d'une façon active, à la lutte nationale; ce n'est pas sans raisons que les masses paysannes du Rif, de l'Atlas, des Zemmours et des autres régions rurales ont participé à la formation des groupes de résistance et de l'armée de Libération Nationale.

Pour tous, la libération nationale devait consister en une libération des conditions d'exploitation qu'ils subissaient, des conditions de misère dans lesquelles ils se trouvaient. Et si au lendemain de l'Indépendance nous avons assisté à cette vague d'enthousiasme qui a déferlé sur l'ensemble du pays, cela signifie enfin l'édification d'une société nouvelle qui, au fond, est notre au travail pour la mise en valeur du pays, un désir de mieux-être.

Et c'est pour cela que nous avons pu obtenir, lors des premières années, à l'occasion de l'Opération-Labour, le miracle de faire passer les tracteurs sur les limites des propriétés privées pour effectuer des labours coopératifs. Alors que pour le paysan marocain, pour qui le connaît, il est plus facile de lui passer sur le cou que de défoncer les limites de son terrain.

Cet enthousiasme devait servir de moteur pour une réelle réforme agraire, comme vous l'a dit hier de façon très nette, M. Yves Goussault, qui parle en connaissance de cause, puis qu'il a vécu depuis 1957 au milieu du paysan marocain, travaillant pour la promotion des cadres de la vie rurale marocaine. Or, il a vu lui-même cet enthousiasme fléchir et se transformer en un véritable sentiment de frustration.

Vous me direz: eh bien, le Mouvement National a failli à l'une de ses tâches essentielles. Certes le Mouvement National auquel j'appartiens et dont je suis un des responsables a eu une tâche importante, qui a été de conduire les masses marocaines dans la lutte pour l'indépendance. Nous étions portés par le courant révolutionnaire, par les potentialités révolutionnaires de notre peuple.

Ceux qui croient qu'ils ont été les artisans de cette révolution en tant qu'individus se trompent et ignorent les lois du développement de la société. Nous étions portés par cette force révolutionnaire. Mais comme pour tous les mouvements actuellement en Afrique, et ailleurs, nous sentons un décalage entre les forces objectives révolutionnaires qui se trouvent au sein des masses populaires, qui animent les armées de libération en Algérie ou au Maroc hier, en Angola aujourd'hui d'une part, et d'autre part les conditions subjectives dans lesquelles se trouvent les militants et les cadres. C'est ce décalage qui empêche parfois les forces d'avant-garde d'être à la hauteur de leurs tâches historiques d'organisation et de direction.

Au Maroc, au lendemain de l'indépendance, le pouvoir n'a pas été pris par les masses qui ont lutté pour cette indépendance.

On vous a dit le premier jour que l'une des conditions qui ont facilité la réforme agraire dans un pays comme la Chine c'est que les masses qui ont participé à la lutte pour la libération de la Chine du système semi-colonial et féodal n'ont pas laissé d'autres forces, d'autres classes sociales s'emparer du pouvoir. Et c'est un fait qu'au Maroc, au moment de l'indépendance, le pouvoir n'a pas été intégralement pris par ces mêmes forces qui ont mené la lutte pour l'indépendance. Le pouvoir s'est trouvé partagé entre ces forces révolutionnaires et d'autres forces sociales. C'est là que réside la raison fondamentale de l'inexécution des tâches qui devaient être celles de la révolution.

Bien entendu, nous nous sommes attachés à construire l'Etat, à mettre en place les institutions gouvernementales, à liquider les formes politiques de domination étrangère. Nous nous sommes engagés, dans une seconde phase, à lutter contre les formes de domination économique et l'année 1959 a été une année fondamentale qui a permis au peuple marocain et à l'Etat marocain de disposer des instruments qui permettaient d'engager ces nouvelles batailles. Mais le pouvoir restait encore partagé entre des forces populaires, les forces qui ont mené la lutte pour l'indépendance nationale, et les forces conservatrices qui voulaient un

régime qui ramènerait plutôt le Maroc aux conditions de 1912, c'est-à-dire à un régime semiféodal et qui pourrait très bien s'accommoder du maintien des intérêts étrangers dans la mesure où ces intérêts étrangers protégeraient les tenants des privilèges contre le vague populaire.

*La Commune Rurale: instrument institutionnel préalable.*  
C'est ainsi que nous nous sommes trouvés en mai 1960 devant une rupture dans le déroulement de la Révolution Nationale. Un véritable coup d'arrêt a été infligé au Mouvement de Libération Nationale; c'est un coup d'Etat déguisé qu'a subi le Maroc et qui, au lieu de laisser un pouvoir partagé entre les forces populaires qui avaient réalisé l'indépendance et les forces de conservation a opéré un transfert de pouvoir au profit des seules forces antipopulaires. La lecture comparée du Plan que je vous ai faite explique en partie les raisons pour lesquelles il y a eu cet arrêt.

Cet arrêt s'est produit avec entre autres objectifs celui d'empêcher que le texte écrit dans le projet de Plan en janvier 1960 paraisse tel quel. Ce texte ne pouvait être modifié qu'après l'élimination de ceux qui l'avaient élaboré et qui y exprimaient l'une des aspirations fondamentales de notre peuple. Et hier encore, M. Yves Goussault vous parlait des espoirs immenses que soulevait chez les paysans la préparation de la réforme communale et le résultat auquel a aboutit cette réforme qui n'a pas permis de forger l'instrument institutionnel qu'est la commune rurale populaire et démocratique.

En effet, dès le lendemain de l'indépendance, nous nous sommes attachés à développer une éducation intense des masses populaires pour les préparer à réaliser la commune rurale comme un instrument de promotion et de libération du fellah, comme un instrument de révolution sociale.

M. Goussault qui organisait des stages pour les animateurs ruraux percevait les échos d'une telle formation populaire; cette formation était donnée à tous les niveaux et je me souviens moi-même, en tant que Président de l'Assemblée avoir été chargé

par le Ministère de l'Intérieur de donner un cours aux chefs d'autorités ruraux-caïds sur les réformes institutionnelles. Je m'attachais particulièrement à souligner le sens de la réforme communale et le rôle d'une véritable commune rurale, comme cellule de base de vie démocratique et de développement économique.

Je pense que j'ai dû voir défilé dans ces cours la plupart des caïds et surtout les super-caïds. Ceux qui ont une foi patriotique doivent regretter le décalage entre l'image qu'ils emportaient avec eux de la future commune rurale et la réalité à l'exécution de laquelle ils ont dû participer plus tard. La notion qu'on leur donnait alors des institutions dont le peuple avait besoin, qu'ils allaient créer avec les masses rurales, eh bien, cette notion ne cadrerait plus avec la réalité.

Que s'est-il passé?

Pendant l'année 59 nous avons dû livrer une grande bataille, en réalité plusieurs batailles; nous luttons sur plusieurs fronts à la fois; pendant que nous menions les négociations pour la libération économique, pour la mise en place de la Banque d'Emission comme des autres instruments qui permettent au pays d'être réellement indépendant, nous devions livrer une autre bataille, interne celle-là, de la mise en place des institutions démocratiques, notamment des communes rurales.

La réforme communale devait être réellement l'instrument institutionnel pour le réalisateur de la réforme agraire au Maroc.

Mais là encore, l'instrument a été faussé. Il y a bien eu la loi sur les Municipalités et les Communes Rurales promulguée en 1960, mais lorsque la clé qui permet à ce texte de passer dans la réalité n'est pas là, alors ce n'est qu'une apparence trompeuse.

La réforme communale, telle qu'elle apparaît dans la loi est très belle dans les chapitres concernant le rôle de la commune rurale, elle est très belle parce que le texte original est resté intact, on n'y a pas touché parce que ceux qui voulaient dénaturer le texte savaient quel était le point clé sur lequel il fallait agir.

Ce point n'est autre que le mode de scrutin. Le mode de scrutin tel qu'il avait été proposé était le scrutin de liste qui, seul, permettait de constituer des équipes conscientes à la base du pays pour pouvoir mobiliser les masses, pour qu'elles réalisent par elles-mêmes leurs aspirations. Et c'est sur ce point là que nous avons dû nous battre. Le Gouvernement Ibrahim qui a mené cette bataille avait à choisir: démissionner, ne plus continuer le combat sur le front extérieur pour les négociations qui étaient entreprises en vue de la réalisation de l'indépendance économique ou bien accepter le scrutin qui lui était imposé par tous les moyens.

D'abord on nous a imposé des conseillers juridiques qui sont venus pour donner des consultations juridiques "sur commande et sur mesure".

Les deux professeurs français qui figuraient parmi les conseillers ont recueilli l'opinion de la base, l'opinion des gouverneurs et des super-caïds. Nous avons discuté avec eux. Honnêtement, ils étaient ébranlés parce qu'ils sentaient profondément que le seul mode de scrutin valable, capable de donner à ce pays l'instrument dont il avait besoin c'était le scrutin de liste. Mais toujours est-il que la consultation écrite qu'ils ont donnée restait mitigée, influencée par la volonté de ceux qui l'avaient sollicitée.

Pour contrecarrer les forces réactionnaires qui désiraient imposer le scrutin uninominal, nous avons demandé une consultation des organisations populaires, syndicales et politiques. Sur 8 organisations consultées, cinq se sont prononcées pour le scrutin de liste et trois pour le scrutin nominal, dont deux étaient d'ailleurs contre le principe même des élections, notamment le groupe de l'actuel *Ministre Guedera*.

Ce qui n'empêcha pas le texte définitif d'imposer le scrutin uninominal par le "fait du Prince" dans le sens littéral de l'expression.

Le résultat, vous le connaissez. Le Conférencier d'hier soir vous l'a dit très nettement:

"Le mode de scrutin uninominal à un tour, qui a fait jouer les personnalités et non les institutions —

"a permis aux notables locaux de tourner la réforme communale à leur avantage et de reprendre une place qui allait leur échapper. Au lieu de libérer les forces novatrices du monde rural, la réforme communale confirmait dans leur rôle les personnalités semi-féodales et revigorait les pressions sociologiques, conservatrices, ou régressives."

Ainsi le Plan comme la réforme communale se trouvent faussés, le problème de la réforme agraire reste entier et il appartient à la Révolution Nationale dont nous sommes l'avant-garde de la réaliser.

*Processus de la réalisation de la réforme agraire.* Coûte que coûte, cette Réforme Agraire devra être réalisée parce que le peuple marocain s'est mis en marche pour se libérer, pour prendre la voie du progrès et il continuera sa marche, quoiqu'il arrive.

Alors à nous qui constituons une partie de ses militants et de ses cadres de savoir exactement où aller et comment agir, à nous de combler ce fossé entre les potentialités objectives révolutionnaires de notre peuple et les conditions subjectives que nous lui offrons en tant qu'organisation et en tant que mots d'ordre.

Je pense que la première tâche qui doit être la nôtre pour réaliser une véritable réforme agraire, c'est d'abord de connaître, comme je l'ai dit tout à l'heure la situation de notre pays et aussi connaître les lois qui régissent l'évolution de la société; car la réforme agraire, comme la planification, comme l'industrialisation, comme l'organisation démocratique d'un pays, c'est une affaire de lutte et c'est une affaire de lutte qui doit obéir à des lois qui seules permettront à notre société d'échapper au sous-développement séculaire.

Donc nous devons connaître ces lois et nous ne devons pas nous contenter de slogans; nous avons eu la chance, je vous l'ai dit au début, d'avoir devant nous un certain nombre d'exemples, dont nous tirerons de précieux enseignements.

Nous devons connaître les régimes de la propriété dans les différentes régions de notre pays, les modes d'exploitation; nous

devons savoir qui travaille la terre et quels sont les rapports entre ceux qui travaillent la terre et ceux qui en bénéficient. Nous devons définir également quels sont les rapports entre l'agriculture et l'ensemble de l'économie.

Le réforme agraire doit obéir à un certain nombre d'impératifs.

*Récupérer la terre.* Le premier impératif consiste à récupérer la terre et à supprimer les formes d'exploitation féodale, semi-féodale et capitaliste.

L'essentiel sur cette question a déjà été dit lorsque nous avons fait l'analyse comparative du Plan quinquenal initial. Bien entendu celui-ci ne posait que des jalons que nous devons développer et préciser. Je reviendrai donc sur quelques points importants.

D'abord en ce qui concerne les terres de colonisation.

L'existence d'une colonisation étrangère dans un pays souverain constitue une menace constante pour sa souveraineté. Cette colonisation étrangère ne s'intègre pas dans les pays d'adoption, elle reste rattachée à son système économique métropolitain et elle tient à maintenir les liens de dépendance par lesquels elle influe sur la politique du pays et entame sa souveraineté.

Donc l'un des problèmes fondamentaux qu'il faut résoudre pour réaliser la réforme agraire est le problème de la colonisation, dans son aspect économique et politique.

Une partie de ces terres est constituée par ce qu'on appelle les terres de colonisation officielle qui occupent le tiers des superficies. Pour cette partie, aucune discussion, par une loi interne elle doit revenir à l'Etat, car c'est par une loi interne que ces terres ont été expropriées soit à des collectivités, soit à des privés marocains pour être attribuées à la colonisation. Donc ce n'est ni une affaire de négociation, ni une affaire d'indemnisation.

Restent les 2/3 des terres de colonisation qui appartiennent à la colonisation privée qui ont été pour la plupart l'objet de transactions privées. Naturellement le problème qui se pose pour ces terres, c'est celui qui se posera pour les terres privées marocaines qui feront l'objet d'une limitation de la propriété.

Une autre partie des terres qu'il faudra récupérer sans indemnisations est celle acquise par abus de pouvoir par les marocains. Celles qu'on a confisquées en 1958 ne représentent pas toute la terre possédée par les féodaux. Ceux dont on a confisqué les biens sont ceux qui ont trempé dans le complot du 20 août 1953, et encore un certain nombre viennent d'être réhabilités, notamment les oulémas dont on a peut-être besoin. Bien d'autres grands propriétaires ont acquis leurs biens par abus d'autorité.

Pour nous ce n'est pas un problème de nationalité qui se pose, ce n'est pas le colon étranger qui est frappé parce qu'il est colon, mais toute terre qui a été obtenue par abus devra revenir aux masses paysannes sans indemnisation.

Naturellement il y a d'autres terres, les terres collectives dont nous a parlé le Pr. Berque et qui représentent 6 millions d'hectares dont près de 3 millions ont été délimitées et qui ont besoin d'avoir un statut clair. Les terres guich également ont besoin d'être inventoriées et mises en valeur des conditions plus rationnelles.

Un autre mode de récupération est celui de la plus-value. Une propriété qui a bénéficié d'une plus-value en raison d'investissements publics, c'est-à-dire payés par la masse des contribuables ne devra pas rapporter au seul propriétaire et une partie équitable de ces terres devra revenir à la communauté.

Voilà tout un ensemble de terres qui nous devons récupérer et que nous devons redonner à une partie de ces 90 pour-cent des familles paysannes qui n'ont pas de terre ou qui ont moins de 2 hectares.

*Pas de pause après la réforme agraire.* Naturellement cette distribution n'est qu'un premier pas. C'est un premier pas qui libère en principe le paysan, celui qui est exploité sous une forme ou sous une autre, des conditions d'exploitation. Mais on peut, techniquement, s'arrêter là et dire: voilà, nous avons redistribué la terre et par conséquent la réforme agraire est terminée.

Il existe des réformes agraires qu'on pourrait considérer comme des espèces de "prime d'assurance contre la révolution", c'est par exemple le cas de l'Iran où l'on demande aux grands propriétaires de bien vouloir avoir l'obligeance de céder une partie des terres, c'est-à-dire de payer une prime d'assurance contre la révolution. Les féodaux convertissent ainsi une partie de leurs biens immobiliers en indemnisation substantielles que l'on place en lieu sûr. Mais les conditions de la vie rurale n'en restent pas moins caractérisées par la même misère et les mêmes formes d'exploitation.

Une réforme agraire qui s'arrêterait là ne serait pas une réforme agraire; de même que la "réforme agricole" qui consiste à renforcer les colons et les gros propriétaires ruraux marocains tout en essayant de calmer la grande masse paysanne inemployée par des chantiers de chômage dénommés chantiers de Promotion Nationale n'est pas de nature à transformer les structures sociales, n'est pas de nature à réaliser le plein emploi, ni à apporter le progrès.

Ce qu'il faut c'est donner du travail productif et stable à ceux qui n'en ont pas, créer du travail, augmenter la production, élever le niveau de vie de chacun. Ce sont là les objectifs de la réforme agraire.

L'expérience de la Chine doit toujours être présente. La Chine est un pays sous-développé dont la paysannerie a connu des rapports d'exploitation féodale et des rapports d'exploitation étrangère capitaliste.

Techniquement le processus de réforme agraire peut servir sans être transposé littéralement. Les modes d'agriculture diffèrent bien sûr entre la Chine et un pays comme le notre, mais des problèmes semblables se sont posés.

Par exemple au moment où l'on a effectué la réforme agraire on s'est demandé s'il fallait faire une pause, et un débat eut lieu sur ce problème. En effet, au moment où la réforme agraire a été effectuée, le pays n'était pas encore un pays socialiste, c'était un pays encore empreint du passé et qui allait vers le socialisme par la voie de la Révolution Nationale et Démocratique.

En 1952, l'industrie capitaliste (y compris celle qui travaillait pour l'Etat) représentait encore 39 pour-cent (en valeurs) de la production industrielle, le commerce privé occupait 57 pour-cent de l'ensemble des entreprises commerciales.

Dans ces conditions la question de la pause après la distribution des terres s'est posée naturellement comme elle se poserait chez nous.

Certains avançaient que la transformation socialiste de l'agriculture devait attendre une longue période après la réforme agraire, jusqu'au succès de la transformation socialiste de l'industrie privée et du commerce, lorsque l'industrie sera assez développée pour assurer la mécanisation de l'agriculture. Les défenseurs d'une telle thèse ajoutaient que les paysans qui venaient de recevoir la terre devraient pouvoir jouir tranquillement de cette terre sans être perturbés par de hâtives mesures de socialisation.

Les responsables de la Révolution Chinoise ont eu à combattre sans hésitation une telle conception en lui opposant le mot d'ordre:

"battre le fer tant qu'il est chaud".

Pourquoi la pause serait-elle dangereuse?

Parce qu'elle signifie que l'on installe la paysannerie bénéficiaire d'une réforme agraire dans un système qui risque vite de recréer les conditions d'exploitation que la réforme agraire était censée supprimer.

C'est une loi infaillible qui a été énoncée par tous ceux qui ont analysé sérieusement ce phénomène, notamment par Lénine qui écrit:

"Le petite production engendre la capitalisme et la bourgeoisie, continuellement, tous les jour, toutes les heures, spontanément et à une large échelle".<sup>1</sup>

Le danger de dégénérescence a d'ailleurs été constaté, même

<sup>1</sup> CF VI. Lenin, *Selected Works* in 12 vols, Lawrence and Wishart, London, 1938, Vol X, p. 60.

en Chine là où l'organisation coopérative ne s'est pas faite tout de suite.

Dans son étude sur La Question de la Coopération agricole, Mao Tse-Tung écrivait en 1955 :

“Durant les récentes années il y a eu un accroissement constant et spontané des éléments capitalistes dans les campagnes chinoises, et de nouveaux paysans riches ont apparu partout. Plusieurs paysans aisés, essayent de devenir riches. Plusieurs paysans pauvres, manquent de moyens suffisants de production, ne sont pas encore libérés de la misère, certains sont endettés, d'autres vendent ou louent leurs terres.”

“Si cette tendance se poursuit sans frein la séparation entre les deux extrêmes, (entre les paysans pauvres et les paysans riches qui les exploitent) dans la campagne, empirera de jour en jour”.<sup>2</sup>

Donc, nous devons tenir compte de cette loi et nous ne devons pas faire de pause si nous voulons réaliser une véritable réforme agraire. Nous devons aider le paysan à s'organiser et à trouver les moyens les plus propres à développer sa production, tout en échappant aux tentatives de polarisation et d'exploitation.

Les expériences les plus valables montrent que, quelles que soient les modalités techniques d'organisation de la nouvelle société rurale issue de la réforme agraire, seule la socialisation de l'agriculture permet d'éviter ce double danger.

Naturellement, nous devons voir quelles sont les conditions propres à chaque régions de notre pays, les modes de culture différents.

C'est un travail ardu. S'il est facile de recenser des terres à récupérer s'il est facile d'exproprier les féodaux, il n'est pas facile d'organiser les paysans à qui on vient de donner la terre.

*L'organisation rationnelle de la production agricole.* Il n'y a pas une seule formule quand on aura récupéré les terres pour réorganiser rationnellement l'économie rurale.

<sup>2</sup> Mao Tse-Tung, *The Question of Agricol Co-operation*, Foreign Languages Press, Peking, 1959, pages 31-32.

La réforme agraire ne devra pas toujours consister à distribuer la terre et à la morceler.

Vous avez vu, d'après l'exposé du Professeur Dumont, sur les expériences de Cuba, de l'Inde et d'autres pays, que c'est là une question fondamentale. Nous ne devons pas commettre d'erreur irréparable pour l'avenir de notre production agricole.

Il n'y a pas à choisir entre les grands domaines d'Etat et les petits lots. Non, nous devons apporter à chaque cas précis une solution qui s'y adapte.

Il faudra adapter des solutions aux situations particulières et en veillant toujours à respecter les lois du développement économique et social.

Par exemple, il y a un problème qui se pose pour ceux qui vont être responsables de la réforme agraire, c'est celui du danger de l'abaissement de la production, parce qu'il n'y a pas que le danger de la concentration capitaliste dans les campagnes, mais aussi le danger de l'abaissement de la production et le danger de manque de préparation pour prendre la relève du colon et du gros propriétaire semi-féodal.

Alors, se pose le problème de l'organisation économique. Par exemple, un domaine colon, disons de mille hectares de culture céréalière avec son matériel est récupérée par l'Etat, je dis qu'il serait criminel de le lotir parce que nous risquons d'aboutir automatiquement, soit à un recul des cultures au profit du pâtage, soit à un abaissement de la production en nature et en valeur.

Pour ce cas précis nous devons envisager le maintien de ce domaine comme une unité de production avec une organisation de coopérative de ceux qui vont travailler sur ces terres.

Ainsi l'Etat pourra se constituer une espèce de réserve pour s'assurer un volant de sécurité pour sa production vivrière ou pour l'approvisionnement de tel ou tel secteur industriel.

Dans un autre cas, comme celui du domaine irrigué, il serait criminel, dans un autre sens, de conserver de grandes unités alors qu'il est possible, étant donné que la culture en terres irriguées demande un niveau d'emploi très élevé, de faire là les lotisse-

ments, à condition de trouver l'encadrement technique, social et politique, qui permettra aux bénéficiaires de la réforme agraire de s'organiser et de produire dans les meilleures conditions.

*Socialisation par éducation et persuasion.* La transformation de la société rurale du stade du sous-développement et de l'exploitation au stade socialiste est un travail extrêmement long et qu'il faut entreprendre avec patience, méthodiquement et avec énergie. Nous allons rencontrer des difficultés parce que les conditions ne sont pas toujours favorables pour réaliser un tel programme. Dans des cas, comme celui de Cuba où la révolution a été réalisée par le paysan qui, justement était là, prêt à se sacrifier d'abord pour prendre le pouvoir et après avoir pris le pouvoir, à accepter une discipline, parce qu'il sait que ces sacrifices, cette discipline vont lui bénéficier en premier lieu, les conditions étaient favorables.

Dans des cas comme la Chine ou le Viet-Nam Nord comme l'a expliqué l'autre jour le Professeur Dresch, il y a eu des expériences, antérieures, parfois à la libération politique. Des expériences d'organisation rurale se sont faites pendant la lutte. Il y a eu des erreurs et pendant vingt ans, les responsables comme les combattants n'ont jamais cessé de penser à l'objectif agraire qui devait être le moteur, le mobilisateur du paysan en lutte pour sa libération.

Naturellement, ces exemples sont des exemples de conditions favorables.

De même si nous avons la possibilité, après avoir distribué les terres, de disposer de crédits, de disposer de l'influence de l'Etat pour apporter au paysan ce dont il a besoin pour franchir les premières étapes — qui sont les plus difficiles — ce sont là aussi des conditions favorables et qu'il faudrait réaliser.

Mais il ne faut pas se leurrer. Le passage de l'agriculture sous forme d'entreprise privée à la forme coopérative et socialiste n'est pas chose facile. Un long travail d'éducation s'impose, d'une part en raison des résistances internes inhérentes à l'histoire de la société rurale, d'autre part parce que la transformation ne peut

se faire que par l'adhésion et la participation active et enthousiaste des intéressés eux-mêmes.

Bien des expériences nous prouvent qu'il n'est pas simple de tirer le paysan de ses habitudes ancestrales de petit propriétaire pour en faire un membre actif dans une cellule de production rationnellement organisée dans un cadre coopératif et progressiste. Bien que la plupart des fellahs qui bénéficieront de la réforme agraire, auront subi, pendant des années et des années auparavant l'exploitation féodale ou capitaliste, la misère et l'oppression, il auront acquis cependant des habitudes tenaces des petits exploitants et seront enclin à maintenir sans le vouloir certains liens subtils de dépendance patriarcale qui en feront les victimes de ceux qui voudront les exploiter.

Il faudra beaucoup de patience pour vaincre cet état de choses résultant d'un long processus historique.

Le travail d'éducation, constitue un des facteurs principaux de la réussite de la réforme agraire pour amener ceux qui en bénéficient à se mobiliser pour assurer cette réussite. Nous avons vu dans le cas du Viet-Nam qu'il ne suffit pas d'édicter des lois pour que ces lois se traduisent dans la réalité. Des ordres qui viendraient d'en haut risquent de rester lettre morte et n'apporter aucune transformation.

Il faut amener la conscience du paysan à reconnaître la nécessité de cette transformation. Il faut qu'il en voie les résultats.

Pour l'Opération-labours au Maroc, une des raisons de son échec est que justement le côté purement administratif l'a emporté sur le côté éducatif pour obtenir l'adhésion populaire. Les comités de gestion n'ont pas été animés comme ils devaient l'être pour devenir une réalité vivante. Pratiquement ils n'ont joué aucun rôle.

Dans ce travail patient d'éducation et de persuasion, il faut aller graduellement, parce qu'une démarche progressive n'est pas une démarche contre-révolutionnaire. La démarche contre-révolutionnaire est celle qui consiste à ne pas prendre les mesures fondamentales de réforme agraire qui s'imposent. Mais après

avoir pris ces mesures fondamentales, il faut procéder scientifiquement, méthodiquement, graduellement.

Voici encore une fois l'exemple de la Chine. On n'est pas parvenu du jour au lendemain au fameux système des communes. Il a fallu huit ans avant de franchir les trois étapes qui ont amené à la commune populaire. D'abord, il y a eu de simples comités d'entr'aide et puis, une forme coopérative qui a maintenu la propriété privée. C'est "La Coopérative élémentaire". Vint ensuite le passage de la coopérative élémentaire à une coopérative socialiste, où le titre de propriété disparaît, où le travail se fait plus en commun. Ce fut enfin la quatrième étape celle de la commune populaire plus large, et même dans ce cas, des erreurs ont pu être commises.

A chaque pas il était nécessaire de s'arrêter pour examiner la situation, pour voir quelles sont les erreurs qui avaient été commises pour adapter la solution aux conditions humaines, parce que rien ne peut et ne doit se faire par la coercition. Tout doit se faire par la persuasion et par l'adhésion.

Récemment encore il a été constaté que la commune populaire était d'une trop grande dimension pour assurer la production dans les conditions rationnelles. On n'a pas hésité à revenir à des conditions de production plus réalistes. La commune populaire est restée un cadre administratif, un cadre social, mais pour l'unité de la production, c'est le retour aux brigades, brigades composées de deux cents familles, et même aux sous-brigades composées de quarante familles, en leur donnant l'autonomie nécessaire pour pouvoir assumer leur tâche de production.

En conclusion, il faut faire la distinction dans la réforme agraire entre l'aspect révolutionnaire qui se manifeste en premier lieu par la suppression des rapports d'exploitation féodale ou capitaliste et par la récupération des terres. Cette partie de la réforme agraire doit être réalisée sans progression.

Ensuite, il s'agira de ne pas laisser se développer l'exploitation à travers les petits propriétaires nouveaux, en adoptant une forme d'organisation de la production, ou une autre, qui peut

évoluer avec le temps et le degré de formation technique et de conscience politique des intéressés. Ce second aspect de la Réforme agraire ne peut être que progressif.

*Sur quoi compter?* Ce travail de transformation radicale de la société paysanne par la réforme agraire ne se fait donc pas dans l'abstrait.

Il faut donc savoir quelle est cette société rurale que nous sommes en train de transformer. Sur qui nous allons nous appuyer pour mener à bien cette tâche longue et exaltante. Avec qui nous allons nous allier, contre qui nous devons prendre des précautions. Il s'agit bien de créer une nouvelle société en distribuant des terres à de nouveaux propriétaires tout en maintenant sur leurs terres les paysans qui ne sont pas touchés par la réforme.

Vous avez au départ une société qui reste encore structurée, que vous n'avez pas changée. Il faut savoir comment ce comporter à son égard dans son ensemble et vis à vis de chacune de ses composantes.

Vous avez à la base l'élément le plus fidèle, sur lequel nous devons toujours pouvoir compter pour réaliser notre construction, qui ne trahira jamais. Pourquoi? Parce que c'est le bénéficiaire principal de la réforme, c'est le paysan qui n'a pas de terre, pauvre, à qui nous devons donner la terre. Il doit être le pilier fondamental sur lequel nous construirons notre système.

Mais attention. Nous ne devons pas oublier les autres, notamment d'autres petits paysans, qui existaient avant la réforme agraire.

Ils ont aussi le droit d'être considérés comme l'appui de cette construction. Je dirai même mieux, on peut même en faire le pivot central parce qu'ils ont plus d'expérience. Ce sont ceux qui devront entraîner le mouvement, ce sont eux qui vont donner confiance à ceux qui viennent de recevoir la terre.

Il y a aussi les propriétés moyennes qui ont été maintenues. Leurs occupants ont tendance à la concentration capitaliste que nous avons expliquée tout à l'heure. Ils essayeront de trouver des

failles pour pouvoir obtenir des privilèges au détriment de ceux qui ne savent pas se comporter comme nouveaux paysans, comme nouveaux propriétaires. Tout en nous méfiant de cette tendance à l'exploitation, nous devons les considérer comme des alliés indispensables dans l'œuvre d'édification que nous entreprenons.

Les ennemis de la Réforme agraire ne constituent qu'une infime minorité représentée par ceux qui ont bâti leurs domaines et leurs privilèges sur la misère et l'exploitation des fellahs.

En résumé, la construction de la nouvelle société rurale devra se baser sur ces éléments fondamentaux: le paysan à qui on a donné la terre, le petit paysan qui avait la terre avant la réforme agraire. Ce sont les deux appuis fondamentaux. Puis, vient la masse des paysans moyens qui devront continuer à avoir confiance dans la construction, et à lui apporter leur adhésion.

L'ensemble va constituer une nouvelle société qui se construira, mais à longue haleine et avec beaucoup d'efforts et peut-être avec des erreurs que nous commettrons et que nous aurons à corriger.

Qu'est-ce qui va nous permettre de nous rendre compte de ces erreurs, de corriger ces erreurs? Là, j'en arrive à l'instrument politique.

*L'instrument politique.* L'instrument politique, c'est celui qui va permettre de penser les problèmes, de penser les solutions et de trouver la voie à la persuasion. Cet instrument politique, ce ne peut être ni la police, ni les gendarmes qui n'ont jamais été des moyens efficaces de persuasion. Donc, il y a un instrument politique auquel nous devons penser. Cet instrument est de deux ordres. Il y a l'instrument institutionnel et l'instrument politique propre.

L'instrument institutionnel, c'est celui qui est constitué par les organes représentatifs, depuis la plus petite cellule dans les campagnes jusqu'à l'organe représentatif national, jusqu'au gouvernement. Car un gouvernement qui n'émane pas de la volonté populaire, qui ne se sent pas lié à cette volonté populaire ne saura jamais comprendre ses aspirations et ne saura jamais

loyalement, même lorsqu'il l'aura proclamé, trouver les solutions qui répondent aux aspirations du peuple. Donc, instrument institutionnel allant du gouvernement jusqu'à la représentation de base qui doit être l'objet de toute notre attention.

Je n'insiste pas beaucoup parce que j'en ai parlé tout à l'heure au sujet de la réforme communale, mais vous devez appliquer les mêmes règles pour toutes les étapes de la représentation démocratique de la volonté nationale.

L'autre instrument, quel est-il?

Cet instrument politique propre, c'est l'organisation des masses populaires, le mouvement de libération nationale, le parti. Il peut avoir plusieurs noms, mais il doit avoir le même contenu, c'est-à-dire l'organe, par excellence, d'encadrement, d'éducation et de mobilisation des masses populaires.

Cet organe est généralement issu de la lutte nationale, il est issu des expériences heureuses et malheureuses de cette lutte nationale. Il doit toujours constituer et veiller à être l'émanation des aspirations populaires. Et à travers les vicissitudes que l'on peut rencontrer, soit en raison des contingences internes ou externes, cet organe reste quand même l'instrument fondamental.

Quelles sont les caractéristiques de cet organe?

Cet organe n'est pas un cadre figé, mais un cadre qui doit répondre aux besoins du peuple dans les différentes phases de sa lutte. Il organisera et dirigera la lutte armée par exemple dans un pays qui se libère.

C'est la même lutte qui se poursuivra sous de nouvelles formes, parce que dans la lutte que nous allons entreprendre pour réaliser la réforme agraire, il faudra mobiliser les masses pour atteindre les objectifs assignés.

L'organisation populaire devra disposer d'un encadrement armé d'une idéologie révolutionnaire et éveillé aux lois de développement de la société. Elle devra être en liaison intime avec les masses, être liée à elles pour pouvoir lui servir à la fois de guide et de support.

Une telle organisation, nous avons la chance au Maroc, en Algérie et dans certains autres pays, de l'avoir hérité de la

période de lutte pour la libération nationale. Elle est réellement populaire, parce qu'elle est l'émanation du peuple, et considère comme un devoir de ne laisser en dehors d'elle aucun élément capable de participer à la lutte de libération. Ne doivent être exclus de cette organisation que ceux qui sont les ennemis du peuple, ceux qui sont contre ses aspirations.

La forme d'organisation peut changer en cours de route, mais l'essentiel, c'est que nous ayons constamment en vue la nécessité de conserver et de renforcer nos liens avec les masses populaires et d'en exprimer à chaque instant les profondes aspirations.

Demain, la révolution algérienne va passer au stade de la construction de l'Etat algérien. Nous savons qu'il ne suffira pas que le G.P.R.A. s'installe à Alger pour que les objectifs de la révolution algérienne soient réalisés? La tâche de réalisation des objectifs de la Révolution incombera à cet instrument qui s'est forgé dans les montagnes, dans la lutte. C'est une chance que la lutte en Algérie ait pu amener à la conscience révolutionnaire les plus larges couches possibles du peuple. C'est là pour nos frères algériens une garantie pour que cette Révolution qui a commencé sous la forme de lutte armée contre le système colonial, se poursuivra par une autre forme de lutte contre le sous-développement et l'héritage économique et social de ce système colonial.

Nous devons toujours avoir présent à l'esprit cette révolution, surtout sous son aspect agraire, en raison de la participation massive des paysans pauvres et sans terre dans la révolution. La proportion dominante qu'elle représente dans les rangs de l'A.L.N. a profondément marqué le caractère populaire de la révolution algérienne.

La population paysanne est profondément convaincue qu'elle ne pourra être satisfaite que par l'indépendance nationale. La véritable réforme agraire, solution de la misère des campagnes est inséparable de la destruction totale du régime colonial. C'est là le fondement même de cette révolution qui affronte par exemple, aujourd'hui, une de ses batailles les plus dures qui est celle de la

négociation. Elle aboutira à une solution ou à une autre. Peut-être que cette solution ne réalisera pas la liquidation totale du régime colonial. Mais la révolution dans son sens social, dans son sens économique doit continuer, doit se poursuivre sous une forme ou sous une autre.

Notre révolution, qui a subi peut-être une pause, devra toujours se poursuivre avec cet objectif agraire en tête de nos préoccupations jusqu'au succès final.

En définitive au Maroc comme en Algérie, ce n'est pas une réforme agraire que nous aurons à réaliser, mais une véritable révolution agraire.